

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Nombre de membres

en exercice	38
présents	22
absents ayant donné pouvoir ou	
procuration	4
Absents	12
Votants	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

25 mars 2025

Date d'affichage

08 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN-PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Angèle MANFREDI, Muriele ELEGANTINI à Anne Marie CHIODI, Lisa PAOLI FRANCISCI à Christian PAOLI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Josette FERRARI.

Délibération n°2125 Objet : Annulation d'un titre de recette

Le Président expose au Conseil communautaire :

Suite au courrier de l'association du Cercle des Nageurs du Fium'Orbu en date du 11 février 2025, demandant une remise gracieuse du titre d'un montant de 9 979,20 € émit à son attention ayant pour objet la location des lignes d'eau de la piscine de la cité scolaire du Fium'Orbu pour l'année scolaire 2023-2024, dans le cadre de la convention qui liait la C.C Fium'Orbu Castellu, la Collectivité de Corse et la cité scolaire du Fium'Orbu, désormais résiliée.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Considérant que l'annulation d'un certain nombre de titres de recettes requiert l'approbation du Conseil communautaire,

Considérant le débat ayant eu lieu lors du Bureau communautaire en date du 10 mars 2025,

Considérant la situation économique du redevable,

A l'unanimité,

- **ACCEPTE** de renoncer au recouvrement du titre de recettes n°344 en date du 07/10/2024 à l'encontre du Cercle des nageurs du Fium'Orbu émis sur l'exercice 2024 pour un montant de 9 979,20 € dont le détail suit :

ANNEE	TITRE	LIBELLE	FONCTION	TOTAL
2024	344	Location piscine année scolaire 2023/2024	323	9 979,20 €

- **DIT** que cette dépense sera imputée au chapitre 67 au compte 673 fonctions 323 pour un montant de 9 979,20 €.
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **AUTORISE** le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu

Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication; Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 08/04/2025 16:35:21

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025

Application: pps-elegante.com
99_0E-026-200603827-2025 04 07-2125-DE